

DEMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE

« HABILITATION REGIONALE AU TITRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE »

Temps estimé pour réaliser cette téléprocédure : 1 heure

Veillez à regrouper toutes les informations nécessaires avant de démarrer votre saisie.

L'aide alimentaire est un dispositif de lutte contre la précarité alimentaire. Aussi, les structures qui demandent l'habilitation doivent participer aux objectifs fixés à l'article L 266-1 du code de l'action sociale et des familles, et notamment : « La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

La présente téléprocédure a pour objectif la dématérialisation du dispositif. Ce tutoriel constitue une aide pour la création de votre compte sur la plateforme « démarche numérique ».

Pour débiter la saisie du formulaire en ligne, veuillez cliquer sur le lien suivant :

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aide_alimentaire2026

ou



Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et vos interlocuteurs.

Ainsi, vous êtes régulièrement informé(e) de l'état d'avancement du traitement du dossier.

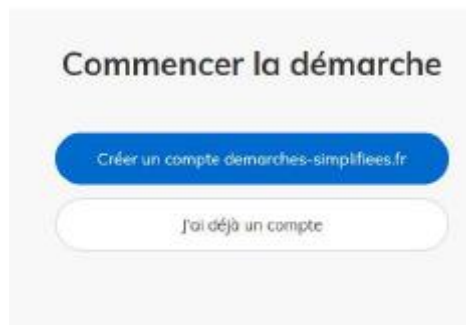
Cette démarche concerne uniquement les dossiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIEES

1- Cliquez sur le lien

https://www.demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aide_alimentaire2026

2- Cliquez sur : « **Créez-vous un compte démarche.numerique.gouv.fr** »



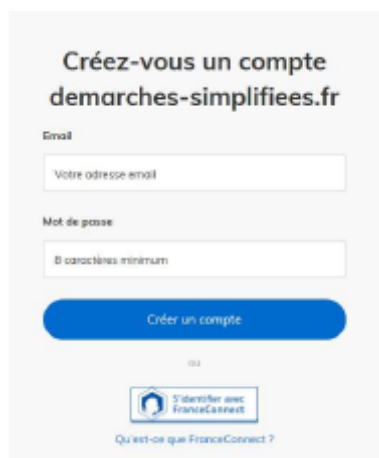
Commencer la démarche

Créer un compte démarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

3-Renseignez votre **Email** et **créez un mot de passe**

Ou **Identifiez-vous** avec **FranceConnect**



Créez-vous un compte
démarches-simplifiees.fr

Email

Votre adresse email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou

Identifiez-vous avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

4-Un **Email** vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.



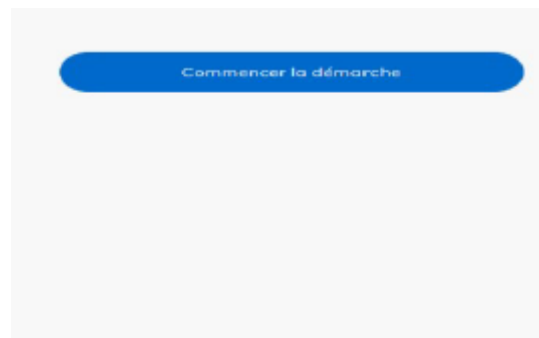
Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre



5- Fermer la session en cours et cliquez à nouveau sur le lien de la téléprocédure mentionné au point 1

6- Puis commencer la démarche



7- Une fois la téléprocédure terminée, pour conserver vos données dans le temps, il est impératif que vous téléchargiez et que vous gardiez tous les justificatifs qui pourront servir de preuve (formulaire, mails, pièces jointes...).

Nouveau nom, même service ! demarches-simplifiees.fr devient **demarche.numerique.gouv.fr** 

Cette transition n'appelle aucune action particulière de votre part. A noter :

- les liens demarches-simplifiees.fr fonctionnent toujours, nous gérons les redirections ;
- vos données et vos accès sont inchangés ;
- nos mails passent également sur ce nouveau domaine.

Nous vous invitons simplement à utiliser notre nouvelle adresse.

À bientôt sur demarche.numerique.gouv.fr !